

## Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 3*Objet : Emploi  
contractuel TAP**Date de convocation :**23 septembre 2022**Date d'affichage :**23 septembre 2022**Nombre de Conseillers  
en exercice :**23**Nombre de présents :*  
*14**Nombre de votants :*  
*18*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 29 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER  
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE  
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre VALETTE  
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Absents : Mme Flavie TAVERA, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement d'activité temporaire aux écoles il conviendrait de créer 1 emploi d'adjoint d'animation à compter du 7 novembre 2022 et jusqu'au 7 juillet 2023.

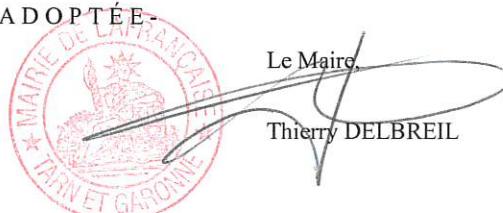
Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des Fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 7/11/2022 au 7/07/2023	1	Adjoint d'animation territorial	Intervenant TAP	1

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut correspondant au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint animation.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T É E -



Le Maire

Thierry DELBREIL